

ANNEXE IV-1 à l'arrêté n°2014-333/GNC du 13 février 2014
Modèles de demande de permis d'importation

Créée par l'arrêté n°2014-333/GNC du 13 février 2014 – Art. 13

Annexe IV-1 : Modèle de demande de permis pour l'importation d'animaux ou de matériel génétique ou de produits biologiques d'origine animale en Nouvelle-Calédonie

Je soussigné,..... propriétaire e et/ou importateur¹, sollicite l'importation suivante en Nouvelle-Calédonie

Espèce :					
Nom*	Race*	Sexe*	Date de naissance ² ou âge*	Identification / description ³	Qté* /

*Le cas échéant

Provenant de:

Nom et prénom ou raison sociale de l'exportateur :

Adresse :

Pays :

Tél :

Fax :

E-mail :

Destinés à (destination finale) :

Nom et prénom ou raison sociale de l'exportateur :

Adresse :

Pays :

¹ Biffer la mention inutile

² Obligatoire pour une demande relative à l'importation d'un chien ou d'un chat

³ Obligatoire pour toute importation

Identification : tatouage, puce électronique, numéro de paillettes...

Description : robe, signes particuliers, nom de souche de cellule...

ANNEXE N°IV-1 - Modèles de demande de permis d'importation

Tél :

Fax :

E-mail :

Dans la période du

au

Par le moyen de transport suivant (nature et identification le cas échéant) :

S'il existe une autre personne à contacter en Nouvelle-Calédonie, indiquez :

Nom et prénom de la personne à contacter :

Adresse

Tél :

Fax :

E-mail :

Vétérinaire privé en Nouvelle-Calédonie autorisé à intervenir en cas d'urgence :

Nom et prénom :

Adresse

Tél :

Fax :

E-mail :

Par la signature de ce document j'atteste :

Avoir pris connaissance des dispositions du protocole et/ou du certificat sanitaire relatif à l'importation souhaitée, les accepter et fournir tous les documents complémentaires nécessaires au dossier de demande d'importation.

Que les animaux, le matériel génétique animal, ou les produits biologiques d'origine animale destinés à l'importation ne sont pas de type OGM.

M'engager à verser les arrhes demandées par le SIVAP à la réservation et à m'acquitter, avant la fin de la période de quarantaine ou de consigne, du coût de toutes les interventions relatives à l'importation.

Avoir connaissance du délai maximal de 12 jours ouvrables pour la délivrance du permis d'importation **à réception du dossier complet** par le SIVAP.

Avoir conscience que la date ou période d'importation autorisée est fixée par le SWAP en fonction de ma demande et des disponibilités.

Dans le cas où les animaux importés nécessiteraient des interventions hors celles réalisées par le personnel du SIVAP, j'autorise le recours à un professionnel privé, notamment un vétérinaire, en sachant que le SIVAP mettra tout en oeuvre pour m'informer préalablement à l'intervention.

Je m'engage à récupérer les animaux ou la marchandise importée dès que le SIVAP m'en aura donné l'autorisation et à fournir au SIVAP tous les documents nécessaires.

Fait à

, le

Signature